

LES ANALYSES POUR LE PAIEMENT DU LAIT DE VACHE PREMIER BILAN DES MESURES MISES EN PLACE AU 1^{er} JANVIER 2020



L'absence de résidus d'antibiotiques est un engagement clé pour garantir la sécurité sanitaire du lait à tous les consommateurs mais aussi lutter contre tout risque d'apparition d'antibiorésistance. C'est

pour cela que la filière s'est dotée au fil du temps d'un dispositif global de qualité, exigeant et irréprochable. Je salue les efforts nombreux et constants de l'ensemble des acteurs de la filière et notamment celui des éleveuses et des éleveurs !

Garantir l'absence de résidus d'antibiotiques dans le lait et poursuivre la lutte contre l'antibiorésistance est d'ailleurs l'un des huit engagements de la démarche volontaire de responsabilité sociétale issue du plan de filière, et à laquelle tous les acteurs de la filière laitière ont adhéré : France Terre de Lait. Depuis le 1^{er} janvier 2020, les échantillons de lait de vache prélevés dans les exploitations à chaque livraison de lait pour les analyses de paiement font à présent systématiquement l'objet d'une recherche de résidus d'antibiotiques. Les résultats de ce premier semestre sont en nette amélioration. C'est donc un nouveau pas vers le zéro accident antibiotique qui est franchi cette année, grâce à votre mobilisation et à votre engagement pour produire un lait de toujours plus haute qualité. Le Conseil d'Administration du Cniel salue ces premiers résultats encourageants qui contribuent à la confiance durable envers le lait et les produits laitiers.

Bien cordialement,

Caroline Le Poulter

Directrice Générale du CNIEL

QUALITÉ DU LAIT : DES PROGRÈS CONTINUS !

Depuis 1969 et l'application du paiement du lait en fonction de sa composition et de sa qualité hygiénique et sanitaire (Loi Godefroy), la qualité du lait progresse continuellement grâce à la volonté et le savoir-faire des acteurs de la filière, avec l'appui du réseau de laboratoires reconnus. Au 1^{er} janvier 2020, la filière laitière a renforcé les dispositifs existant en systématisant la recherche de résidus d'antibiotiques¹ dans les échantillons de lait de vache prélevés dans les exploitations à chaque collecte.

AU 1^{ER} SEMESTRE, DES RÉSULTATS ENCOURAGEANTS DANS LA MAÎTRISE DES ANTIBIOTIQUES

Depuis le 1^{er} janvier, plus de 4 millions d'analyses ont été réalisées selon la méthode reconnue par le ministère de l'Agriculture. Le suivi des taux de résultats positifs en antibiotiques sur la période du 1^{er} janvier au 31 juillet 2020 traduit une nette diminution des accidents par rapport à la même période en 2019. Ce sont des pertes économiques en moins pour la filière et un pas qui contribue à l'image de qualité du lait français. Les efforts de tous les acteurs restent à poursuivre.

VERS PLUS DE PRÉVENTION POUR TENDRE VERS LE ZÉRO ACCIDENT

Le Cniel accompagne les acteurs de la filière et coordonne des actions de prévention visant à toujours mieux maîtriser l'utilisation d'antibiotiques (enquêtes diagnostic en cas d'accidents OPAIA, plan mammites, site internet boiteries des bovins, MOOC antibiotiques, etc.). Pour aller plus loin, le Cniel met aussi à disposition des laiteries des kits² pédagogiques pour prévenir les accidents.

Votre interprofession vous permet ainsi de répondre aux exigences réglementaires et à la demande des clients, attachés à la qualité sanitaire des produits qu'ils consomment.



Construite autour de 4 axes de performance, la démarche de responsabilité sociétale France Terre de Lait ambitionne de maintenir le haut standard de qualité du lait et des produits laitiers français, de préserver l'environnement, tout en garantissant une meilleure répartition de la valeur entre les acteurs de la filière.

Plus d'informations sur www.franceterredelaIT.fr

¹ Accord interprofessionnel national relatif au paiement du lait de vache en fonction de sa composition et de sa qualité, étendu par arrêté ministériel du 18 avril 2019.

² Chaque kit contient : deux bracelets, un marqueur, un tableau de consignes et une fiche de bonnes pratiques « les déclics » contre les résidus d'antibiotiques

LES BONNES PRATIQUES

UNE VIGILANCE AU QUOTIDIEN POUR ÉVITER LA PRÉSENCE D'ANTIBIOTIQUES DANS LE LAIT

Dans le cas où un producteur a un doute sur la présence de résidus d'antibiotiques avant livraison du lait, en informe le collecteur ou l'acheteur, et ne livre pas le lait concerné, l'acheteur indemnise le lait détruit, à hauteur de 50% de la valeur du lait non livré. Cette indemnisation est applicable une seule fois par an et par exploitation.

IDENTIFIER ET TRACER

- Marquer visuellement ou enregistrer pour les traites robotisées tous les animaux traités, avant d'appliquer le traitement
- Enregistrer tous les traitements (en lactation et au tarissement) dans le cahier sanitaire et conserver les ordonnances

APPLIQUER LES PRESCRIPTIONS ET LES DÉLAIS D'ATTENTE

- Se conformer à la prescription du vétérinaire
- Respecter la période colostrale (pas de livraison avant le 7^{ème} jour suivant le vêlage)
- Être vigilant sur les animaux taris : s'assurer du délai d'attente à appliquer en cas de durée de tarissement courte ou de vêlage avant terme
- Prendre aussi en compte les éventuels traitements autres qu'intra-mammaires (oblets, injections, sprays, pommades, etc.)

QUE FAIRE EN CAS DE DOUTE SUR LA PRÉSENCE DE RÉSIDUS D'ANTIBIOTIQUES ?

- Afficher sur le tank qu'il ne doit pas être collecté
- Prévenir sa laiterie avant la collecte
- Réaliser ou faire réaliser un test, adapté à l'erreur pressentie, en fonction des dispositions de votre laiterie

COMMUNIQUER

- Veiller à transmettre les consignes en cas de changement de trayeur : utiliser un tableau dans la salle de traite

RESPECTER DE BONNES PRATIQUES DE TRAITE

- Utiliser des bidons de dérivation transparents d'un volume suffisant (30 litres minimum)
- Écarter le lait de tous les quartiers pendant tout le délai d'attente
- Bien rincer la griffe après la traite d'une vache traitée pour ne pas laisser du lait résiduel

Le CNIEL vous accompagne et soutient les progrès réalisés ces dernières années en élevage en poursuivant la mise en place de solutions pour :

- Prévenir et réduire les mammites
- Renforcer la vigilance sur la période de tarissement

Accompagner les mesures de prévention, sécuriser les livraisons de lait et améliorer la performance économique de la filière et de ses acteurs, **constituent les objectifs phares de ces actions.**

POUR EN SAVOIR PLUS

CONTACT :

www.cniel-infos.com

www.les-mammites-j-anticipe.com

www.boiteries-des-bovins.fr

moninterpro@cniel.com